

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 2

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bles que les éditeurs ne peuvent pas toujours supporter ou du moins ne peuvent pas subir à très long terme sans qu'une contrepartie leur soit offerte par l'édition d'œuvres plus commerciales. Les règles qui régissent la nouveauté dans les autres domaines commerciaux ne sont pas du tout, pour le moment tout au moins, applicables à l'édition. S'il est facile, dans la mode par exemple, de solder en été ce qui n'a pas été vendu au printemps, cette pratique n'est pas encore possible en librairie. L'éditeur ne peut donc pas récupérer rapidement le capital investi dans une œuvre dont la vente se révèle lente et cette situation constitue le handicap principal du métier.

Certaines maisons ont pu se développer d'une

LES ARTS

Fernand
DUBUIS

A ceux, parmi les critiques, qui croient que l'Abstraction est dorénavant vidée de sa substance ; à ceux, parmi les peintres — et le cas est plus grave — qui, y étant précédemment engagés, cherchent fébrilement des sorties de secours souvent précaires, la peinture de Dubuis donne un démenti flagrant. La longue démarche qui l'a conduit des rives du Cubisme — vers 1945 — à son expression actuelle qui n'est ni structuraliste ni tachiste, ni informelle ni gestuelle, tout en participant des quatre tendances, prouve qu'une nouvelle aventure pouvait être tentée dans la Non-Figuration et avec un langage nouveau. Impossible, en effet, de rattacher l'artiste à quelque prédécesseur ; lointainement à Nicolas de Stael peut-être, ou Poliakoff, mais encore ! Non, le problème est posé de façon originale et les quinze toiles — de format identique — exposées à la galerie Massol offrent à chaque fois une solution différente à chaque fois juste.

Mais peut-on réellement parler d'abstraction quand l'espace est aussi visiblement créé ? Toute troisième dimension suggérée entraîne une réalité tangible, et c'est le côté magique de ce peintre, de nous faire penser à des paysages, à des natures mortes, sans que jamais l'objet soit identifiable. Bien sûr, il se pourrait qu'il y eût là des ciels sombres surplombant des verdure acides, vert Véronèse ou jaune citron ; mais pourquoi ne serait-ce pas plutôt une table mise devant une paroi ? Et les taches baroques qui, en rythme binaire ou ternaire viennent fougusement rompre le pacifique dialogue des horizontales et des verticales, ne sont-elles pas les éléments usuels de notre vie quotidienne ? Et il y a là naturellement la délectation d'un jeu plastique subtilement mené ; mais, derrière lui, nous sentons, comme à la lecture d'un palimpseste, qu'un autre monde est sous-jacent, celui-là, fait de tension et de violence.

Edmond LEUBA.

manière très spectaculaire par l'édition d'œuvres de caractère classique et en innovant dans des collections « très grand public ». Ces exemples n'infirmant pas la règle exprimée ci-dessus pour la nouveauté, règle qui ne s'applique guère évidemment qu'aux ouvrages d'idées ou d'imagination.

En définitive, l'édition suisse est sur une voie qui nous paraît lui ouvrir les plus heureuses perspectives dans la mesure où, alliant l'audace à une vive sensibilité des courants d'idées, les éditeurs sauront apporter leur généreuse contribution à l'édition d'œuvres de valeur. Cette édition n'a de sens que si elle est accessible aux lecteurs d'autres pays, en un mot, si elle est de caractère universel.

AVIS

M^{me} Emile Allemandi, de Basel-Augst (Bâle-Campagne), a eu la charitable pensée de léguer une somme de 40.000 francs, dont les intérêts doivent être employés à doter chaque année, à Paris, une jeune fille de nationalité suisse, afin de lui permettre de se marier ou de s'établir.

A teneur d'une note explicative annexée à son testament, M^{me} Emile Allemandi a mis à son legs les conditions principales suivantes :

1° Les jeunes filles appelées à en bénéficier pourront être de n'importe quelle religion ;

2° On donnera la préférence aux personnes âgées de 17 à 30 ans ;

3° On n'exclura pas nécessairement les malheureuses à qui l'abandon et la misère, le manque de famille et de direction auraient fait commettre quelque faute et qui seraient restées dignes de commiseration et d'intérêt et promettraient de rentrer dans le bon chemin ;

4° Il sera dressé un contrat de mariage protégeant les apports de la femme ;

5° Les dons ne seront jamais fractionnés, afin de procurer aux bénéficiaires une de ces grandes joies faisant date dans toute leur existence ;

6° La remise de l'apport aura lieu le jour du mariage, qui devra être célébré au plus tard le 31 mai de chaque année. Une médaille, portant d'un côté les armoiries de la Confédération suisse et de l'autre le nom de la jeune fille, la date du mariage et le nom et M. et M^{me} Allemandi, sera remise à l'intéressée à cette occasion.

Le Conseil fédéral, chargé de la gestion du capital laissé par M^{me} Allemandi, a chaque année à disposer, à partir du 31 mars, d'une somme d'environ 1.500 francs.

La bénéficiaire du legs est désignée par une Commission spécialement constituée à cet effet ; celle-ci examine les demandes en observant, cela va sans dire, la plus entière discrétion.

Congrès des Suisses de l'étranger

CHERS COMPATRIOTES,

Le Congrès des Suisses de l'étranger aura lieu, cette année, à Schaffhouse, du 23 au 25 août. Le programme, qui comporte quelques nouveautés (on aura entre autres la possibilité de visiter une école de recrues, les établissements industriels Georg Fischer ou le célèbre musée de Tous-les-Saints de Schaffhouse), vous sera communiqué dans le courant de ces prochains mois. Nous nous bornerons aujourd'hui à vous inviter à méditer le thème du Congrès qui a été fixé par la Commission des Suisses de l'étranger comme suit :

« Rapports des jeunes Suisses de l'étranger avec la Suisse »

Comme vous le savez, il est de plus en plus difficile de faire participer les jeunes à la vie des sociétés suisses. Ces dernières d'une part, accusent un vieillissement croissant et se plaignent du manque d'intérêt des jeunes pour leurs activités. D'autre part, beaucoup de jeunes Suisses de l'étranger considèrent les sociétés suisses comme des institutions dépassées. Le Congrès de 1968 donnera aux deux parties la possibilité de s'exprimer sur ces questions et cherchera de nouvelles voies pour réactiver les milieux des jeunes.

Le thème général a été provisoirement divisé en quatre séries de problèmes que nous vous proposons d'examiner :

1. Les jeunes Suisses de l'étranger entre le pays de résidence et leur patrie :

- Quelle idée le jeune Suisse de l'étranger se fait-il de lui-même ?
- Que signifient pour lui les droits de citoyens suisses ?
- De quelle nature sont ses relations avec le pays de résidence ?

2. Rapports avec la Suisse :

- Qu'attend de son pays un jeune Suisse de l'étranger ?

La Commission chargée de désigner la bénéficiaire du legs Allemandi est composée actuellement de :

M. F. Lampart, Président, 1, bd Davout, Paris, 20^e.

M. A. Beyeler, 29, rue de Fontenay, Vincennes (Seine).

M. A. Senn, 10, rue du Général-Foy, Paris, 8^e.

Toutes les demandes doivent être adressées exclusivement à l'un de MM. les Membres de la Commission.

- Comment s'y prend-il pour connaître et aimer la Suisse ?

- Qu'attend notre pays du jeune Suisse de l'étranger ?

3. Rapports avec les sociétés suisses :

- Quelle activité le jeune Suisse de l'étranger peut-il déployer ?

- Que peut faire pour lui la Société suisse ?

- Qu'attend-il lui-même de la Société suisse ?

4. Rapports avec le Secrétariat des Suisses de l'étranger :

- Buts, exécution et développement des tâches du service des jeunes.

Nous vous prions de discuter ces points, dans vos groupes et lors des conférences de présidents, et de nous communiquer le résultat de vos discussions par écrit avant le 30 juin, afin que nous puissions préparer le Congrès aussi bien que possible.

Outre les débats de l'assemblée plénière, nous envisageons un colloque entre quelques jeunes Suisses de l'étranger et des discussions de groupes parallèles sur chaque série de problèmes. Au cas où vous aimeriez nous recommander, en vue de ce colloque, des jeunes concitoyens ou concitoyennes (au-dessous de 25 ans), nous vous prions de nous le faire savoir avant le 30 avril. Les représentants des organisations faitières et des groupes auront l'occasion d'exposer leurs expériences et leurs opinions au cours de l'assemblée plénière et dans les groupes de discussion.

Nous souhaitons qu'un dialogue fécond puisse s'établir à Schaffhouse entre les organisations existantes des Suisses de l'étranger et les jeunes. C'est pourquoi nous espérons une participation aussi nombreuse que possible aussi bien des jeunes que de leurs aînés. Au cours des prochains camps de vacances, dans le « Weltschweizer » et par le Service des ondes courtes, le Secrétariat des Suisses de l'étranger s'efforcera d'encourager la participation des jeunes qui sont généralement insuffisamment représentés aux congrès. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aider dans cette tâche afin que beaucoup de nos jeunes compatriotes viennent à Schaffhouse.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

*Commission des Suisses de l'étranger
de la N.S.H. :*

Le président : Louis GUISAN.